

## Plan de continuité de l'activité en cas de pandémie grippale Réunion d'information Mercredi 16 septembre – Amphi Malraux

Mercredi 16 septembre, Marie-Louise MICHEL, secrétaire générale, entourée de Valérie ANGLEREAUX, responsable du service hygiène et sécurité et du Docteur Gérard CAUCHI, directeur du service de médecine préventive, a présenté aux personnels plus particulièrement concernés par le plan de continuité des services administratifs et pédagogiques, les modalités de mise en place du plan, leurs responsabilités dans le dispositif ainsi que les mesures déjà prises.

### Pour en savoir plus

#### Le plan de continuité de service de l'Université Jean Moulin

Le plan national de prévention et de lutte « pandémie grippale » a fixé la stratégie de préparation et de réponse de notre pays par rapport à une menace de ce type. Il s'agit de concilier la continuité des activités du secteur public et la protection de la santé des étudiants et des personnels.

Dans ce cadre, chaque établissement doit établir son plan de continuité qui doit garantir pendant la période pandémique la continuité du service public et le maintien des missions essentielles.

Notre établissement a donc été amené à mettre en œuvre son « **plan de continuité de l'activité** » qui touche à la fois le domaine pédagogique et le domaine administratif.

Concernant le domaine pédagogique, il s'agit de mettre en place un dispositif spécifique permettant d'assurer le maintien d'un service public d'enseignement grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ce dispositif est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une communication dès qu'il sera finalisé.

Concernant le domaine administratif, ce plan doit permettre d'assurer les activités essentielles de notre université et les maintenir le plus longtemps possible tout en préservant la santé des agents. Afin de pouvoir mettre en place rapidement ce plan de continuité en cas de nécessité, une liste des fonctions déclarées essentielles a été définie. Les personnes susceptibles de remplir ces fonctions (informatique, logistique, maintenance, etc.), indépendamment de leur service d'appartenance, ont été recensées et en ont été informées. Elles seront sollicitées par le président si cela sera nécessaire.

#### Les mesures prises en phase de pré-pandémie

En phase de pré-pandémie, comme c'est le cas actuellement, différentes mesures ont déjà été prises :

- Une information sur les risques liés à la maladie et les mesures de protection a été réalisée via différents supports : campagne d'affichage, création d'un espace d'information dédié dès la page d'accueil de notre site internet, message électronique auprès des personnels et des étudiants.
- L'achat de distributeurs de produit pour se désinfecter les mains qui seront installés au moment opportun dans les salles informatiques et qui seront mis à la disposition des personnels plus particulièrement exposés au contact avec le public. Toutefois, le lavage des mains est la procédure de prévention la plus recommandée.
- La création d'une hotline qui sera la ligne téléphonique dédiée aux appels des personnels et des étudiants sur la pandémie grippale. Un secrétariat prendra les appels et éventuellement les réacheminera. Les appels ayant trait à des questions d'ordre médical seront retransmis à des médecins.